



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

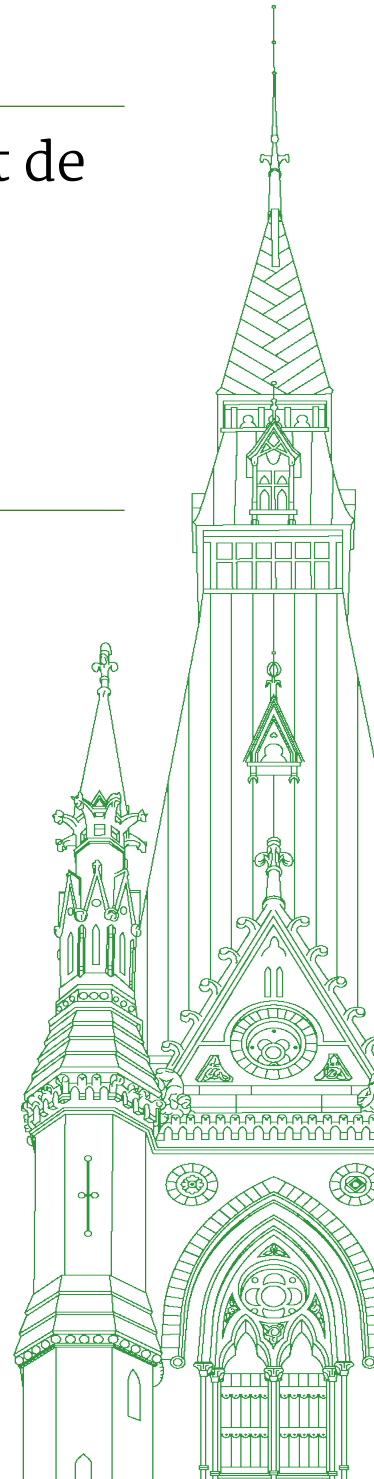
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 028

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 24 mars 2026

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 24 mars 2026

• (1100)

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ)): Je déclare la séance ouverte.

Bonjour, tout le monde.

Bienvenue à la 28^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

La réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride, conformément au Règlement. Les gens peuvent y participer en personne ou à l'aide de l'application Zoom.

Avant de continuer, je voudrais inviter l'ensemble des participants à regarder le petit guide que nous avons pour éviter de possibles incidents audio ou chocs acoustiques. Je rappelle qu'il faut tenir l'oreillette à distance des micros, éviter de toucher les tiges et les micros lorsqu'ils sont allumés, garder une distance constante du microphone lorsqu'on parle et éviter d'augmenter le volume au maximum, tout ça dans le but de préserver la santé auditive des intermédiaires.

Les gens dans la salle qui voudraient faire une intervention peuvent lever la main, et on pourra leur donner la parole. C'est la même chose pour ceux qui utilisent l'application Zoom: ils peuvent utiliser la fonction « Lever la main ».

Aujourd'hui, c'est une rencontre très importante: nous commençons notre nouvelle étude portant sur les programmes de gestion du risque des entreprises du secteur agricole canadien.

Nous avons parmi nous aujourd'hui deux représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, soit M. Francesco Del Bianco, directeur général de la Direction générale des programmes de gestion des risques de l'entreprise, et M. Steven Jurgutis, directeur général de la Direction des planifications et intégration des politiques.

Nous commençons par vous, monsieur Jurgutis. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Steven Jurgutis (directeur général, Direction des planifications et intégration des politiques, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le président, merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour parler des programmes de gestion du risque des entreprises et de l'élaboration du prochain cadre stratégique pour l'agriculture au Canada.

Au Canada, les producteurs et le secteur agroalimentaire exercent leurs activités dans un environnement complexe en constante évolution. Ils composent avec les pressions causées par les perturbations dans le commerce mondial, les événements météorologiques extrêmes, la volatilité des marchés, le prix des intrants à la hausse et les attentes croissantes des consommateurs.

téorologiques extrêmes, la volatilité des marchés, le prix des intrants à la hausse et les attentes croissantes des consommateurs.

Comme vous le savez, l'agriculture et l'agroalimentaire sont des champs de compétence partagée au Canada. Les cadres pour l'agriculture représentent des dizaines d'années de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ils définissent des objectifs communs et harmonisent les investissements dans les domaines prioritaires. Ils contribuent à façonner la politique agricole du Canada et fournissent au secteur des programmes adaptés à la fois aux priorités nationales et aux réalités régionales.

Le cadre en vigueur, appelé Partenariat canadien pour une agriculture durable, prendra fin en 2028. Il repose sur cinq piliers: changements climatiques et environnement; science, recherche et innovation; développement des marchés et commerce; renforcement des capacités, de la croissance et de la compétitivité du secteur; résilience et confiance du public.

Le cadre comporte deux groupes d'initiatives complémentaires. Tout d'abord, il y a des initiatives stratégiques réalisées par l'entremise de programmes fédéraux et de programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les programmes à frais partagés sont conçus et administrés par les provinces et territoires. Ensuite, il y a une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise, ou de GRE, axés sur la demande. Il y a d'une part Agri-protection, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-relance, qui sont tous à frais partagés entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales et d'autre part, le programme de paiements anticipés du gouvernement fédéral seulement.

Les programmes de GRE fournissent aux producteurs agricoles une protection contre les pertes de revenus et de production et ils les aident à gérer les risques qui menacent la viabilité de leur exploitation agricole. Ils proposent une gamme de solutions complémentaires qui permettent aux producteurs de choisir la meilleure façon de gérer leurs propres risques. Nous apportons régulièrement des améliorations et des changements aux programmes de GRE afin de tenir compte des circonstances et des priorités du moment. Dans le cas des programmes à frais partagés, les changements doivent être approuvés par un pourcentage minimal des provinces et des territoires participants.

Parmi les améliorations apportées récemment aux programmes de GRE, notons la hausse temporaire du taux d'indemnisation et du plafond de paiement d'Agri-stabilité, la possibilité de déclarer les coûts d'alimentation liés au pâturage comme dépenses admissibles à Agri-stabilité et l'augmentation temporaire de la limite sans intérêt du Programme de paiements anticipés à 250 000 \$ pour tous les producteurs pour l'année de programme 2025; et son augmentation à 500 000 \$ pour le canola pour les années de programme 2025 et 2026.

• (1105)

[Français]

Conformément aux préoccupations du Comité, les répercussions à long terme des changements climatiques sur la GRE ainsi que l'intégration de la gestion des risques climatiques et de la préparation aux changements climatiques dans les programmes de GRE sont également des priorités.

Les programmes de GRE sont des programmes prévus par la loi et fondés sur la demande; ils ne prennent pas automatiquement fin au terme des cadres stratégiques. Cependant, des discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur la GRE se déroulent dans le cadre de l'élaboration de chaque nouveau cadre.

Puisque le prochain cadre stratégique s'étendra de 2028 à 2033, il sera important qu'il tienne compte des possibilités actuelles et émergentes et qu'il y réponde.

Des facteurs comme l'incertitude économique mondiale et les perturbations commerciales jouent un rôle déterminant dans le choix de nos priorités. Nous devons reconnaître la diversité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada, qui englobe un vaste éventail d'intérêts qui reflète la diversité régionale et sectorielle.

La collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux est essentielle au processus d'élaboration du cadre. Les ministres et les fonctionnaires se sont réunis et continueront de se réunir pour faire avancer les travaux, harmoniser les priorités et parvenir à un consensus sur les décisions clés.

Le premier jalon attendu pour les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux est la publication d'un énoncé de politique visant à communiquer leurs intentions en ce qui concerne le prochain cadre stratégique, ou PCS.

Un vaste processus de consultation est en cours afin d'orienter la vision, les priorités et les objectifs du PCS. Le ministre MacDonald organise des tables rondes partout au pays afin de recueillir les points de vue des associations régionales, des producteurs et des transformateurs. Les fonctionnaires favorisent la mobilisation, tant en personne que par l'entremise de notre sondage en ligne, et organiseront une série de séances nationales le mois prochain.

[Traduction]

Agriculture et Agroalimentaire Canada dispose d'un plan clair qui prévoit un dialogue constructif avec les gens du secteur et un partenariat solide et continu avec les provinces et territoires. Nous sommes déterminés à élaborer un cadre qui répond aux défis du moment et qui garantira la croissance, la résilience et la prospérité à long terme du secteur agricole du Canada.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Merci beaucoup.

Pour le premier tour de parole, je cède la parole à M. Gourde pour six minutes.

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux de briser la glace dans cette étude importante.

En guise d'introduction, pouvez-vous nous dire depuis combien d'années le programme de gestion des risques de l'entreprise existe au Canada?

Francesco Del Bianco (directeur général, Direction générale des programmes de gestion des risques de l'entreprise, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement existent depuis 2008. Ils ont évolué depuis ce temps. Je peux vous donner plus de détails, si ça vous convient.

Jacques Gourde: C'est parfait.

C'est un programme de gestion des risques financiers qui ne tient pas compte nécessairement du coût de production, mais il tient compte de l'évolution financière et des risques financiers de l'entreprise, peu importe le secteur. C'est quand même assez complexe.

Ce programme avait été mis en place pour qu'on soit conforme aux normes de l'Organisation mondiale du commerce, n'est-ce pas?

• (1110)

Francesco Del Bianco: Oui, c'est exact. En 2013, il y a eu des changements pour qu'on soit conforme. C'est en conformité avec nos obligations découlant des ententes de libre-échange, comme vous l'avez mentionné.

Jacques Gourde: En vertu des ententes internationales, il y a des choses qu'on peut subventionner en agriculture et il y a des choses auxquelles il faut faire attention, dans le cadre des échanges économiques et tout ça. Le Canada tenait à avoir un programme de gestion des risques financiers.

Ce programme a-t-il été conçu spécialement par le ministère pour les Canadiens ou s'est-on inspiré de ce qui se faisait dans un autre pays?

Francesco Del Bianco: C'est assez unique au Canada. C'est assez unique, parce que c'est basé sur les impôts des producteurs et des fermes. Les États-Unis ont un programme aussi, mais ce n'est pas similaire. Ce programme est vraiment unique au Canada.

Jacques Gourde: Je vais vous poser une autre question, qui est un peu plus technique et qui porte sur le Programme de paiements anticipés, ou PPA, qui fait partie de la gamme des programmes de gestion des risques.

Le PPA est géré par un tiers. Les producteurs ont le droit de recevoir un certain montant, établi en fonction de leur cheptel et de leur acréage. Pour chaque producteur, ce n'est pas nécessairement le même montant. Cependant, au lieu que l'argent provienne directement de leur institution financière, c'est géré par un regroupement, dépendamment des provinces.

Le problème là-dedans, c'est que plusieurs producteurs de ma circonscription n'ont pas accès au PPA, parce qu'ils ont des problèmes de garantie. Lorsqu'un producteur contracte auprès de son institution financière une marge de crédit pour son entreprise, il lui faut donner une garantie, bien souvent le cheptel. Or, dans le cadre du PPA, on demande exactement la même garantie: le cheptel. Le producteur est admissible à un certain montant. Ainsi, le PPA lui procurera peut-être le tiers ou 40 % du montant dont il a besoin, parce qu'il est limité.

Le PPA est cependant intéressant parce que la première portion des avances est sans intérêts. Souvent, la moyenne est tellement peu élevée que tout le montant est sans intérêts, mais les producteurs ne peuvent pas en profiter.

Pourquoi les producteurs n'auraient-ils pas la possibilité d'en profiter par l'entremise de leur institution financière? Par exemple, disons qu'un producteur aurait droit à 80 000 \$. Il s'adresserait directement à son institution financière au lieu de se faire payer par un tiers. Le fédéral pourrait verser l'argent directement à l'institution financière. Ainsi, beaucoup plus de producteurs pourraient en profiter. Il faut dire que le programme n'est pas universel, et ça me choque. On a un très bon programme, mais il n'est pas universel.

Y aurait-il possibilité, pendant l'étude ou dans la préparation de la nouvelle mouture du cadre stratégique, d'examiner cette solution?

Francesco Del Bianco: Nous examinons toujours des façons d'améliorer les programmes.

Dans ce cas-ci, la loi exige une garantie pour accorder le prêt. L'idée est de donner une avance sans intérêts aux producteurs pour qu'ils puissent vendre leur bétail au meilleur prix possible. Cependant, pour faire ce que vous proposez, il faudrait apporter des changements à la loi.

Nous sommes en train d'examiner tout ça pour voir comment nous pourrions améliorer les choses afin de répondre aux besoins des fermiers.

Jacques Gourde: C'est juste qu'il faut faire attention. Le contexte du producteur, c'est qu'il est pris dans des négociations entre le PPA et son créancier principal, qui peut être la banque, ou encore Financement agricole Canada, dans beaucoup de cas. Au Québec, c'est la Financière agricole du Québec, ou il s'agit carrément d'une marge de crédit de l'institution financière. Or, le producteur doit partager ses garanties. La première institution financière ne voudra pas automatiquement céder son rang pour les garanties. Les administrateurs du PPA veulent avoir le premier rang pour les garanties. Ils n'accepteront pas d'être au deuxième rang, et ce, pour un montant inférieur au montant dont le producteur a besoin.

Prenons l'exemple d'un producteur qui a une marge de crédit de 200 000 \$ auprès de son créancier principal. Le PPA lui offre un prêt de 80 000 \$ sans intérêts, mais il doit céder toutes ses garanties pour obtenir cette somme. Puisque les administrateurs du PPA ne veulent pas céder leur rang pour les garanties, le producteur perdrait sa marge de 200 000 \$, dont il a pourtant besoin. Le producteur a besoin de la totalité de sa marge. Il refuse donc la possibilité d'obtenir un prêt de 80 000 \$ par année sans intérêts, ce qui représenterait quand même des économies pour l'entreprise, et il en aurait vraiment besoin.

Vous dites qu'il faut apporter des changements à la loi. Vous pouvez être sûrs que nous sommes prêts à collaborer avec vous à cet égard. Si vous avez des changements à proposer à la loi, je pense que vous auriez une bonne écoute de notre part. Vous pourriez expliquer vos propositions par écrit et les envoyer au Comité pour que nous puissions les inclure dans notre rapport d'étude. Ainsi, elles seraient bien notées et risqueraient moins d'être oubliées d'ici 2028. C'est bien d'en parler, mais il arrive souvent qu'on ne s'en souvienne plus le lendemain ou qu'on n'y porte pas attention.

Si'il vous plaît, indiquez à notre Comité là où ça accroche dans la loi. Dites-nous quels sont les changements que vous recommandez d'apporter à la loi pour permettre à un producteur ayant une marge de crédit auprès de son institution bancaire de dire à celle-ci qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada lui offre la possibilité d'obtenir un prêt de 80 000 \$ sans intérêts et lui demander de l'appliquer sur sa marge de crédit.

• (1115)

Le vice-président (Sébastien Lemire): Donnez une réponse courte, s'il vous plaît. Sinon, vous pouvez envoyer une réponse par écrit, comme il a été demandé. Qu'est-ce que vous préférez?

Francesco Del Bianco: Je pourrais vous répondre par écrit, si ça vous convient. Je peux aussi vous répondre tout de suite. C'est comme vous le voulez.

Jacques Gourde: Il vaudrait mieux répondre par écrit. Les écrits restent; les paroles s'envolent.

Le vice-président (Sébastien Lemire): Les réponses par écrit sont toujours bienvenues.

Merci, monsieur Gourde.

Nous allons maintenant du côté des libéraux. Monsieur Connors, vous avez la parole.

[Traduction]

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci.

Merci d'être venus aujourd'hui pour répondre à des questions sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise, ou de GRE.

Ma première question porte sur Agri-protection. Il me semble que c'est le plus important des programmes de GRE. Qui est responsable de la conception et de l'administration des plans de protection dans les provinces respectives?

Francesco Del Bianco: Vous avez raison. Agri-protection représente les deux-tiers des dépenses totales financées par les contributions fédérales, provinciales et territoriales aux programmes de GRE. Il est administré par les sociétés d'État provinciales. Citons en exemple l'Agriculture Financial Services Corporation de l'Alberta et la Société d'assurance-récolte de la Saskatchewan, deux des plus importantes sociétés d'État provinciales. Elles conçoivent et elles administrent ces programmes.

Nous sommes le seul ministère qui possède son équipe d'actuaire, exception faite du Bureau du surintendant des institutions financières. Nous étudions les propositions de plan pour vérifier qu'elles tiennent la route sur le plan actuariel. Autrement dit, nous vérifions que les primes réclamées aux producteurs suffisent pour couvrir toute indemnité future. Ensuite, nous subventionnons ensemble 60 % de la prime.

Paul Connors: Merci.

À Terre-Neuve, je crois que c'est le gouvernement provincial qui conçoit et administre ces programmes.

Francesco Del Bianco: C'est exact.

Paul Connors: Un audit réalisé en 2024 a signalé que l'administration du programme « a été jugée efficace dans quelques provinces seulement ». J'ignore si c'était le cas de Terre-Neuve-et-Labrador. L'audit a aussi recommandé que le ministère s'emploie à « relever les inefficacités et [à] y remédier, en facilitant la collaboration entre les provinces pour qu'elles échangent sur leurs conceptions et leurs pratiques de mise en œuvre prometteuses ».

Est-ce qu'on s'emploie à corriger le problème dans les diverses régions?

Francesco Del Bianco: Oui, je sais que les représentants de toutes les sociétés d'État se rencontrent régulièrement. Le fédéral et les provinces ont aussi des comités, et nous en avons un où elles échangent leurs pratiques exemplaires. Il y a des rencontres en personne une fois par an.

Le coût par contrat varie beaucoup d'une région à l'autre, mais c'est en partie parce que l'administration des programmes engendre un coût minimal. Comme vous le savez, Terre-Neuve-et-Labrador compte moins de producteurs agricoles que l'Alberta. Si on regarde le coût par producteur ou par contrat, l'écart est important. On parle de coûts administratifs qui vont de 400 \$ à 7 000 \$.

Elles mettent en commun leurs pratiques exemplaires et cherchent aussi des moyens d'innover. Il faut savoir qu'elles ont commencé à se servir des données générées dans les exploitations agricoles et des technologies par satellite pour assurer une meilleure administration et ainsi réduire les coûts pour les producteurs agricoles et l'État.

Paul Connors: L'an dernier, Terre-Neuve-et-Labrador a connu une grande sécheresse, qui a eu des effets sur presque tous les produits de base de la province. Elle a été causée par les changements climatiques, évidemment.

Quelles mesures le ministère a-t-il prises pour qu'Agri-relance réponde à la demande croissante d'aide en cas de catastrophe causée par les changements climatiques?

Francesco Del Bianco: En fait, nous avons annoncé dernièrement, à Terre-Neuve-et-Labrador, une mesure d'Agri-relance qui aiderait...

Paul Connors: Merci beaucoup.

Francesco Del Bianco: Nous collaborons étroitement avec nos homologues provinciaux pour mettre en place une initiative qui aide le secteur bovin en particulier. L'initiative portait sur les coûts des aliments pour le bétail qui ont considérablement augmenté à cause de la sécheresse. Nous avons agi très vite pour les aider.

Nous avons évidemment tout le reste de la série de programmes — Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection — pour ces périodes difficiles.

• (1120)

Paul Connors: Dans notre province, il y a un problème avec Agri-stabilité et la marge de référence d'une exploitation. La plupart des exploitations sont de petite taille et ont plusieurs cultures. Si l'une de leurs cultures connaît une bonne année, mais qu'une autre culture connaît une mauvaise année, l'exploitation ne pourra pas faire appel à Agri-stabilité parce qu'elles se font contre-poids.

Avez-vous pensé à un moyen de régler le problème des petites exploitations et de celles qui ont plusieurs cultures?

Francesco Del Bianco: C'est une très bonne question. Vous avez raison de dire que les petites exploitations sont habituellement plus diversifiées. Souvent, les producteurs ont des revenus d'appoint; ils se protègent d'une certaine façon. Parce qu'ils sont diversifiés, ils reçoivent moins souvent des prestations d'Agri-stabilité. À cause de leur diversification, leurs pertes sont moins grandes, et le montant de leurs indemnités est plus petit.

Il me semble que ça correspond en partie à l'objectif du programme. Quel est l'objectif? Est-ce d'intervenir lorsque des événements perturbent beaucoup leurs activités et qu'ils menacent leur viabilité? Ou est-ce de leur offrir de l'aide supplémentaire tous les ans? Nous continuons à discuter et à améliorer la série de programmes. Nous examinons entre autres le cas des petites entreprises.

Steven Jurgutis: Si je peux me permettre, monsieur le président, j'aimerais ajouter que...

Le vice-président (Sébastien Lemire): Vous avez 15 secondes.

Paul Connors: Vous mentionnez que certains propriétaires d'exploitations agricoles ont un revenu d'appoint. C'est habituellement parce qu'ils en ont besoin pour financer leur revenu agricole et pour survivre. S'ils avaient des programmes adaptés, ils ne seraient pas obligés d'avoir un revenu d'appoint.

Merci beaucoup.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): C'est une bonne conclusion. Merci beaucoup.

Je propose que le Bloc québécois ait son tour de parole à la fin seulement, si ça convient au Comité, et que nous poursuivions. De cette façon, si jamais M. Barlow arrive, ça me permettra de prendre la parole à partir de ma chaise habituelle. Sinon, je propose d'avoir mon tour de parole à la fin seulement.

Tout le monde semble d'accord. C'est parfait.

Monsieur Bonk, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci beaucoup d'être ici.

Je vais d'abord poser des questions sur la strychnine parce qu'il y a un gros problème bien connu de spermophiles de Richardson en Saskatchewan et en Alberta. Leur population a explosé depuis que le gouvernement libéral a interdit la strychnine.

Je me demande si vous pouvez indiquer au Comité l'ampleur des dommages, en dollars, causés par les infestations de spermophiles.

Steven Jurgutis: Je dirais que les témoins ici aujourd'hui ne sont pas nécessairement ceux qui ont les détails précis sur les coûts possibles, mais nous pouvons certainement nous informer et transmettre la réponse au Comité.

Steven Bonk: D'accord. Selon le service des communications du gouvernement, la CBC, les dommages se chiffrent à 800 millions de dollars depuis l'interdiction. En Saskatchewan et en Alberta, on craint d'avoir à verser des prestations d'Agri-stabilité et d'Agri-relance si l'état d'urgence est déclaré. La situation inquiète beaucoup les producteurs agricoles de notre région. Nous espérons que le gouvernement accordera à celle-ci l'attention voulue, parce que le temps commence à manquer. En me rendant à l'aéroport pour venir ici, j'ai vu des spermophiles. Il reste environ un mois pour que la strychnine fasse effet. Cela risque de coûter cher.

Nous savons que le gouvernement subventionne 60 % de la protection des récoltes. Cette subvention est financée par toute la population canadienne parce que le gouvernement a interdit la strychnine. J'espère que le message sera transmis au ministère.

Je me demande si l'on parlera de la fermeture des centres scientifiques lors de la prochaine rencontre entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces et des territoires, à Halifax.

Steven Jurgutis: Je ne peux pas prédire si les ministres des provinces et des territoires vont en parler. Ce que je peux dire, c'est qu'il y a eu des discussions entre fonctionnaires pour expliquer ce qui motive ces fermetures. Le dialogue et les discussions se poursuivent, surtout dans les provinces où il y a eu des fermetures, pour savoir s'il y a consensus. On discute toujours des régions, en particulier dans les cas où il y a des domaines de recherches communs ou des installations partagées, pour entretenir le dialogue et trouver la voie à suivre à cet égard.

Steven Bonk: Savez-vous s'il y a eu des discussions préliminaires avec les provinces?

• (1125)

Steven Jurgutis: Il y a eu quelques premières discussions, mais je ne connais pas les détails de chacune d'entre elles. Quand le gouvernement du Canada se défait d'une propriété, il y a toujours un très long processus de consultations et de discussions selon un ordre bien établi à l'intérieur d'une période définie. Le processus a été expliqué par le sous-ministre lors de sa comparution. Il a aussi indiqué que nous veillons à ce que toutes les parties concernées soient informées et à ce que nous discutons régulièrement avec elles.

Steven Bonk: Très bien.

Merci, monsieur le président. Je cède la parole à M. Epp.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci.

Bienvenue et merci d'être venus.

Nous commençons bien sûr l'étude sur le renouvellement du Partenariat canadien pour une agriculture durable, dont la gestion de risque de l'entreprise, la GRE, fait partie. Il y a quatre autres volets. J'ai des choses à dire. Nous parlerons de science et d'innovation, mais probablement pas aujourd'hui.

J'aimerais commencer par la GRE. Comme on l'a déjà dit, l'assurance-récolte ou Agri-protection représente le plus gros poste de dépenses. C'est aussi le programme qui connaît le plus de succès étant donné sa durée par rapport à celle des autres. Je commence par là, et on entrera très vite dans les détails.

Agri-protection est l'un des premiers programmes qui s'occupent vraiment du risque à la ferme. Les producteurs s'en servent pour atténuer leurs propres risques. Les gouvernements, lorsqu'ils offrent ces programmes, prennent un risque. Agriculture et Agroalimentaire Canada finance 60 % du programme, et les provinces, 40 %. Dans la plupart des assurances-récolte, la proportion est de 60 % pour le gouvernement et de 40 % pour le producteur. La proportion devient 36-24-40 parce que le gouvernement s'occupe de l'administration.

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, le risque d'offrir les programmes est-il divisé... En théorie, les risques sont liés aux conditions météorologiques, au marché et à toutes sortes d'autres choses qui ont une incidence sur la conception du programme. Est-ce que le ministère pense aussi prendre 60 % du risque associé à la prestation du programme?

Francesco Del Bianco: Comme je l'ai déjà dit, nous nous assurons que les programmes tiennent la route sur le plan actuariel. Le principe est que les primes devraient couvrir les indemnités. Par le passé, la majorité des provinces ont accumulé un excédent. Les Prairies ont été durement touchées en particulier durant les deux dernières années de sécheresse. Certaines provinces ont pris des polices auprès de multinationales de réassurance soit en excédent de

pertes, soit par quote-part. Le gouvernement fédéral peut aussi offrir un filet de sécurité et agir en tant que réassureur des provinces.

Dave Epp: Mon temps de parole se termine, mais je vais poursuivre sur ce sujet au prochain tour.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): C'est parfait. Ce sera dans cinq minutes, après le tour du Parti libéral.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Pour rebondir sur ce qu'a dit mon collègue Paul Connors, je suis une petite productrice. Je fais ce travail pour ne pas perdre ma ferme. Mon mari est ambulancier paramédical. Personne dans ma famille n'a jamais pu être admissible à Agri-stabilité parce que nous sommes des petits producteurs. La perte d'un de ces éléments peut sembler insignifiante, mais elle est énorme pour le propriétaire d'une petite exploitation qui traverse une sécheresse. Il y en a eu une en Ontario l'été dernier. Nous sommes encore aux prises avec les conséquences de cette sécheresse. Nous venons tout juste d'acheter du foin, de très mauvaise qualité soit dit en passant, que nous avons payé trop cher parce que nous n'en avions plus. Qui sait quand nous pourrions recommencer à utiliser le pâturage?

C'est ce que disent le gouvernement et sa bureaucratie, mais cela fait partie des choses qui sont parfois difficiles à entendre parce que la réalité sur le terrain est tellement différente. C'est difficile. Mes voisins m'ont parlé des démarches complexes qu'il faut faire pour accéder à Agri-stabilité ou aux autres programmes et qu'ils n'essaient même pas de faire... Il est de plus en plus difficile de garder une ferme au Canada, surtout si elle est petite, même si notre souhait le plus cher est de participer à l'économie de l'alimentation locale et à tout le système alimentaire du Canada.

Que pouvons-nous faire pour aider les petits producteurs à accéder plus facilement à ces programmes? Il y a beaucoup de démarches complexes, et ils n'ont tout simplement pas le temps ni l'énergie pour remplir des demandes. Qu'est-ce qu'on peut faire à long terme pour garantir la viabilité du système agricole au Canada, qui compte autant sur les petits producteurs, que sur les grands producteurs?

Steven Jurgutis: Je vous remercie de la question. Je peux commencer à répondre, puis voir si mon collègue veut intervenir.

Je pense qu'il est entendu qu'étant donné la diversité des tailles et des activités à l'échelle du pays, les réalités sont très différentes selon le type des exploitations agricoles. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous songeons continuellement aux améliorations que nous pourrions apporter à l'avenir. Nous entretenons des conversations actives. Bien sûr, tout changement potentiel à la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise ou tout ce qui fait partie du partage des coûts ou de l'élaboration du prochain cadre se fait en collaboration avec les provinces et les territoires. Nous avons également des discussions continues avec nos collègues pour examiner certaines de ces questions.

Je dirais également qu'il est important de tenir compte de l'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Je sais que l'on soulève souvent des questions au sujet de l'efficacité ou de l'applicabilité d'Agri-stabilité en particulier. Il est important de tenir compte de la façon dont l'ensemble fonctionne et de la façon dont il soutient de diverses façons les divers types et tailles d'exploitations.

De plus, les autres programmes relèvent du Partenariat canadien pour une agriculture durable, auquel peuvent aussi avoir recours les petits producteurs. Nous examinons la situation d'un point de vue très holistique.

• (1130)

Francesco Del Bianco: Je peux peut-être intervenir rapidement à ce sujet.

Les programmes ont continué d'évoluer. En 2023, nous avons fait passer le taux d'indemnisation de 70 à 80 %. Nous avons ensuite annoncé que nous allions le faire passer de 80 à 90 % pour l'année 2025. Nous avons mis en place un nouveau modèle pour Agri-stabilité, de sorte que les producteurs peuvent présenter une demande en fonction de la comptabilité de caisse plutôt que selon la comptabilité d'exercice.

Nous cherchons constamment des moyens de faire évoluer l'ensemble des programmes pour répondre aux besoins des producteurs. Comme l'a fait valoir M. Jurgutis, nous allons avoir des discussions avec les provinces jusqu'en 2028 afin de voir comment nous pouvons continuer à répondre aux besoins des producteurs.

Emma Harrison: Merci.

Au cours de la 43^e législature, le Comité a recommandé que le gouvernement fédéral comble les lacunes des plans provinciaux d'Agri-protection, en particulier pour le secteur horticole. Le Comité a réitéré cette recommandation dans le rapport de 2024.

Pourquoi certains producteurs horticoles continuent-ils d'avoir de la difficulté à accéder au programme Agri-protection dans leur province?

Francesco Del Bianco: Les provinces sont responsables de la conception et de la prestation des programmes. Nous travaillons en étroite collaboration avec elles, et nous les encourageons à élargir l'offre de produits à leurs agriculteurs et à leurs éleveurs. Nous veillons à mettre en place de bons programmes, mais ce sont les provinces qui conçoivent les produits qui sont offerts aux producteurs.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Il reste 20 secondes.

[Traduction]

Emma Harrison: Lorsque nous comparons nos programmes au Farm Bill des États-Unis, à la politique agricole commune de l'Union européenne ou à ce qui est offert au Brésil, par exemple, où nous situons-nous en ce qui a trait à la concurrence? Je sais que les États-Unis offrent beaucoup de services directement aux producteurs, et c'est très coûteux.

Pourriez-vous nous expliquer où nous nous situons et nous parler des leçons que nous pourrions tirer, des modifications que nous pourrions apporter ainsi que des forces et des faiblesses de ces programmes?

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Donnez une réponse courte, s'il vous plaît.

Francesco Del Bianco: Il y a des statistiques qui démontrent où nous nous situons par rapport aux autres pays, mais ça dépend des produits.

[Traduction]

Chaque produit est différent. Nous devons trouver un moyen de fournir une réponse succincte, car il s'agit d'une entreprise assez importante.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Encore une fois, si vous avez des données, vous pouvez les transmettre par écrit au Comité, particulièrement si vous dites qu'il y a des données statistiques. Merci.

Monsieur Epp, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Dave Epp: Merci, monsieur le président.

Avant de revenir à Agri-protection et à la réassurance en particulier, j'aimerais revenir sur un sujet et répondre à certaines questions qui ont été posées de l'autre côté de la table. Pendant la COVID, le gouvernement libéral a retiré l'accès aux limites sans intérêt du Programme de paiements anticipés pour les conjoints qui dirigent une exploitation distincte, et cela a évidemment des répercussions négatives principalement sur les femmes dans le secteur agricole.

Le gouvernement envisage-t-il de renverser cette politique?

Francesco Del Bianco: À titre de précision, dans le cadre du Programme de paiements anticipés, les avances ne peuvent pas être versées à des entités liées. Si elles utilisent la même adresse, le même équipement, il y a une avance...

Dave Epp: [Inaudible] opérations distinctes?

Francesco Del Bianco: Il y a un critère de lien. Il s'agissait plutôt de s'assurer que les administrateurs géraient le programme conformément aux règles existantes.

Dave Epp: Revenons au programme Agri-protection et à la réassurance. Comme il a été dit, le gouvernement fédéral fournit un mécanisme de surveillance en contrepartie de son financement de 60 % des programmes, même s'ils sont conçus et offerts à l'échelle provinciale. Il revient au fédéral de déterminer si la conception est approuvée afin d'attirer la quote-part de 60 %.

Est-ce exact?

• (1135)

Francesco Del Bianco: Tant que le programme est solide sur le plan actuariel, il est approuvé.

Dave Epp: Si le programme est solide sur le plan actuariel et que les deux parties ont été... Si les choses tournent mal, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ne devraient-ils pas tous deux assumer une partie du risque associé au programme?

Francesco Del Bianco: Les provinces disposent des fonds, et lorsque ces fonds sont utilisés, elles peuvent ensuite emprunter au gouvernement fédéral.

Dave Epp: D'accord. Je crois que vous qualifieriez cela de programme de réassurance, mais je pense que ce que vous venez de dire est plus exact. Il y a peut-être un programme de prêts à taux d'intérêt réduit.

Francesco Del Bianco: C'est exact.

Dave Epp: L'exemple de l'Alberta au cours des dernières années illustre bien le problème. La province a dépensé environ 5 milliards de dollars en fonds ou en réclamations, est en situation déficitaire et doit maintenant accéder au programme fédéral. Il s'agit en fait d'un programme de prêts.

Ce que je veux dire, c'est que tous les risques associés au financement ou aux résultats du programme reposent sur les provinces. Cette affirmation est-elle juste?

Francesco Del Bianco: Le risque est pris en compte dans leurs états financiers.

Dave Epp: C'est exact. Lorsque les provinces veulent s'attaquer à une partie de ce risque au moyen de programmes de réassurance privés, je crois comprendre — et corrigez-moi si je me trompe — que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'est pas très enthousiaste à l'idée d'utiliser cet outil à l'échelle provinciale pour gérer le risque pour les trésors provinciaux.

Francesco Del Bianco: Il y a un coût...

Dave Epp: Oui, je comprends.

Francesco Del Bianco: ... de l'ordre de dizaines de millions de dollars associés à la réassurance. Ce que nous aimerions explorer avec les provinces, ce sont les autres façons de retirer cela de leurs états financiers. Le Québec a été en mesure de procéder à une mise en réserve. Le Manitoba a exploré cette possibilité. Il existe d'autres options, comme la mise en commun de toutes les ressources à l'échelle nationale.

Nous en sommes conscients, mais nous aimerions trouver des moyens d'aider les provinces à réduire le risque associé à leurs états financiers tout en réduisant les coûts pour les producteurs.

Dave Epp: À mon avis, c'est exactement ce que fait la réassurance. Il y a évidemment une prime à payer. Si le rapport est de 60-40 lorsque la province est inscrite, comme je crois comprendre que c'est le cas, en théorie, c'est pour protéger les trésors. Si tout le risque reste dans le Trésor provincial, c'est un peu le fédéral qui paie sa part des primes.

Je suis tout à fait ouvert aux discussions. Quant à savoir si un programme national privé de réassurance est plus efficace, je pense que cela fait partie du mandat de l'étude. Ce que j'essaie de savoir, c'est si le gouvernement fédéral est ouvert à l'idée de faire intervenir le secteur privé pour protéger réellement les trésors du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en ce qui concerne la prestation d'Agri-protection.

Francesco Del Bianco: Nous sommes toujours à la recherche de moyens d'améliorer les choses. Il faut l'accord des provinces et du gouvernement fédéral. Tout ce qui aide les provinces à mieux gérer leurs risques et à réduire les coûts pour les producteurs devrait être envisagé.

À l'heure actuelle, les provinces peuvent réassurer, et elles l'ont fait. Personne n'a laissé entendre que cela avait changé.

Dave Epp: Le gouvernement fédéral est-il ouvert à envisager le recours à la réassurance privée pour ses propres programmes, afin de protéger son propre trésor?

Francesco Del Bianco: Ce serait une question à poser au ministère des Finances.

Dave Epp: D'accord. Cela va mener à une discussion sur le programme Agri-stabilité fondé sur les marges.

Merci, monsieur le président.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Merci, monsieur Epp. Vous y reviendrez au prochain tour.

Monsieur MacDonald, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui.

Je vais commencer par poser des questions sur les mesures concernant la relève agricole qui pourraient figurer dans le prochain cadre stratégique. Il est assez évident que, compte tenu du vieillissement de la population agricole, certains d'entre nous ont su se réinventer ici, sur la Colline du Parlement, mais nous ne pouvons pas tous en faire autant. Il faut assurer la transition des fermes. Il doit y avoir un renouvellement générationnel. C'est probablement plus important que jamais, car les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes et leur bon fonctionnement nécessite parfois plusieurs exploitants.

Je regarde le prochain cadre stratégique, de 2028 à 2033, et je me demande si les rédacteurs ont tenu compte des considérations concernant la planification de la relève. Les provinces font certaines choses. Elles proposent des programmes pour les nouveaux agriculteurs, mais il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg. Les conditions d'accès au secteur agricole pour les jeunes n'ont jamais exigé autant de capitaux ou d'investissements.

Pouvez-vous nous parler de ce qui se fait à ce sujet?

• (1140)

Steven Jurgutis: Je vous remercie de la question.

Il y a peut-être quelques éléments à prendre en considération dans ce contexte. Récemment, au cours des six à douze derniers mois peut-être, des changements ont été apportés en matière de planification de la relève et de gains en capital qui, à mon avis, ont été assez favorables pour le secteur agricole. Nous espérons que ces mesures seront également utiles.

Il est vrai que, dans nos échanges avec les provinces, les territoires et les parties prenantes, cette question revient très souvent. Comme vous le soulignez à juste titre, il y a des préoccupations au sujet des coûts en capital ainsi que des enjeux liés au transfert à la prochaine génération. Je dirais qu'il y a quelques éléments que nous voulons prendre en considération dans le prochain cadre.

Premièrement, dans le cadre actuel, par exemple, une grande partie du financement à frais partagés, soit 2,5 milliards de dollars, est versée par les provinces et les territoires. Cela s'inscrit dans la structure prévue par l'accord-cadre multilatéral, mais les provinces et les territoires disposent d'une grande latitude pour décider exactement comment dépenser les fonds et quels programmes mettre en place. Ils ont une grande marge de manœuvre. Il semble y avoir un intérêt accru à considérer la relève comme l'un des éléments auxquels nous devons réfléchir à l'avenir.

D'autre part, certaines modifications fiscales ont eu un effet positif et se sont avérées bénéfiques. Les cadres stratégiques ne constituent qu'une partie de ce que nous, le gouvernement fédéral, mettons en œuvre dans le secteur agricole. C'est la même chose pour les provinces — certainement pour les plus grandes. Il ne s'agirait pas obligatoirement d'une mesure délibérée et succincte prévue par le cadre, même si cela était possible. Nous pourrions en discuter, mais il y a d'autres possibilités. Par exemple, il y a le travail que fait Financement agricole Canada dans ce secteur et les réflexions que nous menons avec cette société pour l'élaboration du cadre stratégique.

Je dirais qu'il s'agit probablement d'une question à multiples facettes. C'est certainement une question qui est soulevée et que nous examinons dans le contexte de l'élaboration du prochain cadre.

Kent MacDonald: Par exemple, si l'on considère le coût d'acquisition de terres agricoles, une solution envisageable serait d'accorder aux nouveaux agriculteurs davantage de crédits d'impôt à l'investissement, afin de faciliter la transmission intergénérationnelle. Cela constituerait un avantage spécifique pour les personnes qui cèdent leur exploitation à une nouvelle génération d'agriculteurs. C'est une piste que je vous invite à examiner. Cela aiderait ceux qui partent à la retraite et la nouvelle génération qui prend la relève.

Je vais passer à autre chose. Lorsque l'on parle du prochain cadre stratégique, on sait que l'innovation et l'adaptation technologique seront probablement plus importantes que jamais, parce que l'adoption de l'intelligence artificielle transforme considérablement l'exploitation des fermes. Compte tenu des équipements actuels et de leur coût, il faut être plus productif.

J'espère que le prochain cadre stratégique mettra davantage l'accent sur l'innovation et l'adaptation par rapport à... On y arrive en matière de climat. Les agriculteurs ont très rapidement adopté les mesures de résilience aux changements climatiques. C'est vrai depuis une vingtaine d'années. Mes collègues d'en face adorent ce type de commentaires, mais c'est vrai. On a obtenu des résultats sur ce front, mais il faut aider les agriculteurs à demeurer concurrentiels. La seule façon d'y parvenir, c'est d'investir davantage dans la technologie et l'innovation.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Veuillez donner une réponse très courte.

[Traduction]

Steven Jurgutis: Je vous remercie de la question. C'est effectivement un sujet sur lequel nous nous penchons. Plus de la moitié de la part fédérale du cadre actuel est consacrée à la science et à l'innovation. Le secteur souhaite vivement que ce genre d'approche se poursuive, tout en reconnaissant que la situation évolue et qu'il faudrait peut-être accorder davantage d'attention à cet aspect.

Encore une fois, nous discutons avec les provinces et les territoires de leur part des coûts. Les avancées scientifiques et l'innovation constitueront sans aucun doute un thème majeur.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Merci beaucoup.

Monsieur Epp, vous avez la parole.

[Traduction]

Dave Epp: Je vais passer aux deux prochains sous peu, mais faisons une petite digression. Vous avez dit que plus de la moitié du cadre stratégique fédéral est consacrée à la science et à l'innovation. Dans les résultats de 2024, on voit une baisse de deux dans la productivité du secteur alors que la cible était une croissance de deux. Donc, la productivité du secteur est en train de diminuer.

Quels sont les plans à l'étude pour remédier à la situation?

• (1145)

Steven Jurgutis: Si l'on considère l'ensemble du contexte scientifique et de l'innovation au pays, une grande partie de ce que nous accomplissons à AAC, en tant que gouvernement fédéral, passe par le PCA durable, mais celui-ci ne présente pas le portrait entier.

Il est vrai que dans certains domaines de la science et de l'innovation, notre pays n'a pas encore atteint le niveau d'avancement requis. C'est en partie pour cette raison que nous menons également des discussions plus actives avec le secteur privé, afin de déterminer dans quels domaines AAC, en particulier, ainsi que les provinces et les territoires devraient intervenir. Quelles sont les possibilités d'investissement et de progrès qui permettraient d'augmenter la productivité? Je pense que c'est une question que nous devons envisager conjointement — non seulement du point de vue des dépenses faites par les gouvernements, mais aussi en tant qu'initiatives du secteur privé et des universités.

Dave Epp: L'un des objectifs du dernier cadre stratégique était de publier 1 100 articles examinés par des pairs pour favoriser la productivité, mais seulement 129 ont été publiés. Maintenant, on parle aussi de réductions du nombre de chercheurs et de fermetures de stations de recherche. Comment concilier cela?

Steven Jurgutis: En ce qui concerne le dernier commentaire, je sais que vous avez eu l'occasion, il y a quelques semaines, de parler avec le sous-ministre et d'autres personnes de certains des changements et des compressions découlant de l'examen exhaustif des dépenses.

Je dirais qu'au fil du temps, les éléments mesurés — les indicateurs — changent. Lorsque l'on conclut un accord-cadre multilatéral, on réfléchit toujours, par exemple, à la façon de mesurer l'atteinte des objectifs. Auparavant, cela se faisait peut-être en fonction du nombre d'articles publiés. Les choses évoluent et l'on cherche à déterminer les indicateurs les plus efficaces et les plus pertinents pour démontrer les progrès réalisés dans un domaine. Certains des indicateurs changent donc.

Comme je l'ai dit plus tôt, la science et l'innovation apparaissent comme un thème majeur dans les premières discussions que nous menons au sujet du prochain cadre. Je pense qu'une approche plus coordonnée, qui tient compte de notre collaboration avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec le secteur privé, sera essentielle.

Dave Epp: J'ai une dernière question sur la science et la technologie pour aujourd'hui. Encore une fois, en ce qui concerne le transfert des innovations et des connaissances scientifiques développées au sein d'AAC, l'objectif était d'en transférer 500 au secteur; il n'y en a eu que 111. Le taux d'échec a été de 80 %. Est-ce dû à un changement d'indicateur? D'où vient le problème?

Steven Jurgutis: Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur ces activités.

Dave Epp: Envoyez la réponse par écrit.

Steven Jurgutis: Ce pourrait être quelque chose qui est envoyé par écrit.

Dave Epp: Je vais revenir à la gestion des risques de l'entreprise pour une minute et rebondir sur un commentaire de mon collègue d'en face.

À Terre-Neuve, si j'ai bien compris et si je vous ai bien entendu, une réponse d'Agri-relance vient d'être déposée. C'était en gros une réponse à la sécheresse et à une saison très sèche. Est-ce exact?

Francesco Del Bianco: Oui.

Dave Epp: Si j'ai bien compris, Agri-relance a pour objectif de répondre à des situations qui ne relèvent pas de l'assurance-récolte ou d'Agri-protection — je reviens encore aux versions précédentes — et Agri-stabilité, ou PCSRA, si on remonte jusqu'en 2003.

Je comprends la situation. Pourquoi réglons-nous maintenant par l'entremise d'Agri-relance des problèmes qui, si les programmes fonctionnaient bien, seraient réglés par l'entremise de l'assurance-récolte ou d'Agri-stabilité? Pourquoi faire intervenir le programme Agri-relance?

Francesco Del Bianco: Dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, il n'y avait pas d'assurance pour les cultures fourragères.

Dave Epp: Si l'assurance fourragère et l'assurance horticole — dont il a été question plus tôt — ont également présenté des difficultés lors de l'élaboration du programme Agri-protection, en raison de la nature même...

Si j'ai bien compris, le prochain programme de la gamme à répondre à ce besoin est Agri-stabilité. Agri-stabilité a donné de bons résultats pour les exploitations à vocation unique, ou peut-être à vocation très spécialisée. Si l'on est majoritairement dans le secteur bovin ou dans le secteur serricole, les variations... Là où le programme a vraiment échoué, c'est pour les exploitations diversifiées, où l'adhésion a été beaucoup plus faible parce que, en gros, les producteurs s'autoassurent jusqu'à un certain point — ou du moins ils considèrent qu'ils le font.

Diriez-vous que c'est une description assez juste?

Francesco Del Bianco: Oui, Agri-stabilité s'applique à l'ensemble de l'exploitation. Dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, pour ce qui est de l'intervention d'Agri-relance... Comme vous le savez, Agri-relance est un cadre.

Dave Epp: Oui.

Francesco Del Bianco: Nous avons examiné la situation avec nos collègues de Terre-Neuve. Nous avons passé en revue tous les programmes de soutien offerts aux producteurs et nous nous sommes demandé s'ils avaient la capacité de prendre en charge cet événement. La réponse a été négative, ce qui nous a incités à proposer ce programme.

Comme vous l'avez mentionné, plus une ferme est diversifiée, plus il y a de sources d'indemnisations. En un sens, les exploitants s'assurent eux-mêmes, parce qu'ils pourraient subir une perte importante en orge, mais avoir un grand cheptel bovin qui compense ces pertes. Je pense que cela illustre bien l'objectif fondamental de ces programmes. Sont-ils...

Dave Epp: Je sais, monsieur le président. J'ai été bon.

Je tiens simplement à dire que je ne suis pas contre le programme Agri-relance à Terre-Neuve. Je sais qu'il y a déjà eu des interventions semblables. Si Agri-stabilité fonctionnait mieux, cela réduirait

probablement la nécessité du programme Agri-relance. C'est ce que je voulais mentionner aux fins du compte rendu, et nous y reviendrons lors des prochaines réunions.

● (1150)

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Merci beaucoup, monsieur Epp.

Madame Chatel, vous avez la parole.

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici.

Je vais vous poser trois questions en rafale. Si vous n'avez pas le temps d'y répondre, je vous remercie de bien vouloir soumettre vos réponses par écrit. Je dois dire que vous êtes les premiers témoins que le Comité reçoit pour cette importante étude.

D'abord, si vous aviez trois priorités pour le prochain cadre, lesquelles seraient-elles?

Ensuite, vous avez déjà entamé des discussions et je sais que vous consultez constamment les parties prenantes. Alors, quelles sont les lacunes du cadre actuel qui ont été relevées par le ministère, mais aussi par les parties prenantes?

Finalement, quelles seraient vos suggestions pour améliorer les programmes de gestion des risques?

Steven Jurgutis: Nous avons déjà eu plusieurs discussions avec les intervenants, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, et il y a présentement quatre priorités dont nous pouvons discuter.

Premièrement, il s'agit des marchés, qu'il s'agisse de la diversification des marchés internationaux ou des marchés ici, au Canada.

Deuxièmement, c'est la compétitivité du secteur. C'est la priorité la plus importante. C'est un point qui a été soulevé par presque tous les intervenants.

Troisièmement, il y a la résilience, non seulement du point de vue environnemental, mais aussi sur le plan financier, donc en lien avec la gestion des risques de l'entreprise.

Finalement, c'est la science et l'innovation. Ce sont aussi des thèmes dont nous discutons souvent dans notre ministère, mais aussi avec les autres.

Concernant votre deuxième question sur les lacunes du cadre stratégique actuel, je ne sais pas s'il y en a une en particulier. Je sais que, pour les participants au programme, c'est souvent complexe. Ce n'est pas toujours évident de savoir comment faire une demande et comment tirer avantage de tous les différents programmes. C'est donc un élément qu'on doit considérer.

Par ailleurs, on voudrait qu'il y ait un peu plus de flexibilité. Autrement dit, on voudrait qu'il y ait moins de programmes, mais qu'on ait une meilleure capacité d'atteindre les différents objectifs.

Ce sont les deux éléments qu'on pourrait soulever.

Pour ce qui est de la troisième question, je vais me tourner vers M. Del Bianco.

Francesco Del Bianco: Bien honnêtement, ça dépend des gens à qui on parle, parce que chaque industrie et chaque province a une perspective différente. Alors, tout le monde a des suggestions pour améliorer les programmes. Il s'agit d'établir des priorités et d'avoir une vue d'ensemble.

Sophie Chatel: Avez-vous une liste de suggestions proposées pour l'amélioration des programmes? J'imagine que vous avez dû en amasser plusieurs au fil du temps. Pourriez-vous faire part au Comité de ce que vous avez entendu de la part des parties prenantes, même si nous allons les entendre ici?

Francesco Del Bianco: Nous sommes au début des consultations, alors nous commençons à accumuler ces informations. Même avec les provinces, les discussions ne font que commencer. Les ministres vont se rencontrer cet été. Nous commençons à recueillir toutes ces informations en vue de faire des changements en 2028. Alors, je pense que vous aurez plus d'informations de la part des autres témoins que vous allez recevoir.

Sophie Chatel: On échangera les notes. Merci.

Est-ce qu'il me reste un peu de temps de parole, monsieur le président?

Le vice-président (Sébastien Lemire): Il vous reste 52 secondes.

Sophie Chatel: C'est excellent.

Je sais qu'on parle beaucoup de la science et de l'innovation. Les témoins nous ont fait part de deux modèles: celui pour la viande, où le secteur est très impliqué dans l'innovation par l'entremise de la grappe scientifique du bœuf, et le modèle australien.

Est-ce que ce serait quelque chose à soulever dans les conversations sur le prochain cadre?

• (1155)

Steven Jurgutis: C'est sûr que ça fait partie du programme Agri-science, qui comporte deux volets: celui des grappes et celui des projets. Nous avons déjà commencé à avoir des discussions avec les différents secteurs qui participent présentement au programme sous le volet des grappes, parce qu'on sait que ça prend beaucoup de temps pour considérer des changements à apporter dans l'avenir. C'est donc une discussion active. C'est sûr...

Sophie Chatel: C'est donc prometteur.

Steven Jurgutis: Oui. L'idée est de s'attaquer aux problèmes ou aux préoccupations de chaque secteur et de travailler ensemble afin de déterminer le type de grappes qu'on doit avoir à l'avenir.

Le vice-président (Sébastien Lemire): Merci beaucoup, madame Chatel.

Comme convenu, je vais pouvoir à mon tour poser des questions en ma qualité de représentant du Bloc québécois. Je dispose donc de six minutes pour le premier tour.

Pour de nombreux producteurs et productrices agricoles, les programmes de gestion des risques ne répondent pas à leurs besoins. Ils font des réclamations à ce sujet depuis plusieurs années. Sur le terrain, on parle même d'une loterie. En Abitibi-Témiscamingue, des producteurs situés dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres sont associés à une même station météorologique pour déterminer si, finalement, ils auront droit ou non à des indemnités d'assurance. Ça tient peu compte de leur réalité sur le terrain. Pourtant, lorsqu'il y a une sécheresse, ça se voit: le foin ne pousse pas.

Qu'est-ce qui explique la difficulté qu'ils éprouvent à obtenir l'aide dont ils ont besoin? Au cours des dernières années, on a vu une augmentation des événements qui ont un impact sur la production agricole, qu'il s'agisse d'événements climatiques comme des sécheresses et des inondations, comme on en voit dernièrement, ou de conflits internationaux.

Dans ce contexte, pourquoi les productrices et producteurs agricoles doivent-ils se résoudre à espérer que le gouvernement créera des programmes spéciaux, à défaut de pouvoir bénéficier des programmes réguliers de soutien à l'agriculture?

Francesco Del Bianco: Vous avez soulevé l'exemple des stations météorologiques. Il y a plusieurs provinces, y compris le Québec, qui continuent de regarder comment elles peuvent faire évoluer leurs programmes. Par exemple, la Saskatchewan Crop Insurance Corporation a créé un partenariat avec Planet, une entreprise de satellites capable de fournir des informations beaucoup plus précises que celles fournies par les stations météorologiques. De cette façon, les programmes peuvent répondre aux besoins des fermiers.

Pour ce qui est des programmes eux-mêmes, nous travaillons avec les provinces pour les améliorer continuellement. Ces discussions continuent en vue du prochain cadre qui sera établi en 2028.

Le vice-président (Sébastien Lemire): Chez nous, en Abitibi-Ouest, il y a eu de la sécheresse, du gel hivernal et des feux de forêt. C'était donc une tempête parfaite et, dans ce contexte, les programmes n'ont pas été déclenchés. Quand on avait rencontré le ministre MacDonald à ce moment, il avait répondu que le gouvernement fédéral établissait les lignes directrices et que c'était Québec, le problème. Or, quand on est allé du côté de Québec, on s'est fait dire que les lignes directrices d'Ottawa étaient trop contraignantes.

Ce jeu de ping-pong n'est pas à l'avantage du producteur, qui, de plus en plus, se demande si ça vaut la peine d'investir dans les programmes d'assurance. S'il économise cet argent, au bout de 20 ans, il aura peut-être une meilleure sécurité que s'il se fie à un programme qui fonctionne une année et qui ne fonctionne pas l'année suivante.

L'aide gouvernementale, c'est souvent une aide d'urgence, par exemple des lignes de crédit ou une augmentation de la capacité d'emprunt. Encore là, on ajoute un fardeau sur les épaules du producteur, plutôt que d'apporter des solutions pour faire face aux nouvelles crises, tant celles causées par les événements climatiques que celles causées par les conflits internationaux.

Avez-vous quelque chose à répondre à ça?

Francesco Del Bianco: Je vous entends.

Le vice-président (Sébastien Lemire): Dans les différents programmes, on parle beaucoup des régions. J'aimerais savoir quelle est votre définition d'une région. Je pense que ce sont les provinces, comme le Québec, qui constituent les régions qui doivent mettre en application les programmes. Est-ce bien ça?

Francesco Del Bianco: Ça dépend du programme. Dans le cas du Québec, il administre tous les programmes: Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection. Dans le cas des autres provinces, Agri-investissement est administré par le gouvernement fédéral. Au Manitoba et dans les provinces maritimes, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, Agri-stabilité est administré par le gouvernement fédéral. Pour ce qui est d'Agri-protection, il est administré par toutes les provinces.

• (1200)

Le vice-président (Sébastien Lemire): Je vous remercie de respecter le rôle des provinces, mais est-ce que vous portez aussi un regard sur les problèmes à l'échelle locale? Comment peut-on s'assurer d'avoir un portrait juste et équitable de la situation à l'échelle locale, particulièrement dans un contexte où il y a de plus en plus de compressions budgétaires dans la production de données scientifiques?

Francesco Del Bianco: Pour ce qui est des programmes comme Agri-protection, les provinces continuent de concevoir des approches pour recueillir des données afin que les programmes puissent répondre de plus en plus aux besoins précis des producteurs. Quant aux produits d'assurance, tout le monde se concentre sur les façons dont on peut utiliser toutes les données disponibles pour mieux servir les fermiers.

Le vice-président (Sébastien Lemire): Quelles sont les limites des provinces? Par exemple, si une province décidait de bonifier le régime d'assurance récolte, le fédéral lui emboîterait le pas, pourvu que cette province fournisse sa part de 40 %. Cependant, si on veut être plus généreux du côté des provinces, est-ce que c'est une limite du côté fédéral? Évidemment, on touche à la question de l'équité, mais on ne peut pas être plus généreux si une province ne veut pas l'être.

Francesco Del Bianco: Dans le cas d'Agri-relance, les frais sont partagés à raison de 60 % pour le gouvernement fédéral et 40 % pour les provinces.

Toutes les provinces, notamment le Québec, l'Ontario et, parfois, la Colombie-Britannique, vont de temps en temps bonifier leurs programmes, qu'elles financent elles-mêmes.

Dans le cas d'Agri-relance, le fédéral fournit 60 %, les provinces fournissent 40 %, et celles-ci ont la possibilité de faire d'autres choses si elles choisissent de le faire.

Le vice-président (Sébastien Lemire): J'ai une dernière question.

Le gouvernement a augmenté la limite sans intérêts du Programme de paiements anticipés à 250 000 \$ en 2025. On n'a pas indiqué si ce programme allait se poursuivre. Pouvez-vous nous indiquer s'il sera maintenu? Les productrices et producteurs agricoles le demandent depuis longtemps. Sinon, comme conséquence, va-t-on rétablir la limite à 100 000 \$ bientôt, alors que ce comité avait même recommandé de la fixer à 350 000 \$?

Les producteurs ont besoin de prévisibilité. Qu'est-ce qui va arriver concernant le Programme de paiements anticipés?

Francesco Del Bianco: Vous avez raison, c'est présentement établi à 250 000 \$. Selon les règlements, c'est censé être 100 000 \$, et puis...

Le vice-président (Sébastien Lemire): J'en comprends que je devrai poser la question au ministre.

[Traduction]

Dave Epp: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Je vous donne la parole, monsieur Epp.

[Traduction]

Dave Epp: Vous avez posé une excellente question dans le cadre de notre dernière étude, et le Comité a envoyé une lettre aux fonctionnaires pour leur demander s'ils étaient en train de transmettre certains des renseignements qui nous intéressent. Il s'agit plus précisément des économies réalisées à la suite de la fermeture des stations de recherche agricole, ventilées par site. Nous avons demandé ce rapport ainsi que la liste des investissements réalisés par chaque site au cours des 10 dernières années.

Je me demande si les fonctionnaires pourraient nous dire si ces renseignements nous seront communiqués bientôt.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Je ne considère pas que c'est un rappel au Règlement, mais je pense quand même que la question est très pertinente. Nous serions très reconnaissants aux témoins d'envoyer ces réponses au Comité à la fin de cette rencontre.

[Traduction]

Steven Jurgutis: Je n'ai pas d'autres informations à ce sujet. Je sais que c'est quelque chose qui a été porté à l'attention du ministère, et le ministère travaille à une réponse. Cependant, pour ce qui est de savoir quand cela sera prêt, je n'ai pas d'autres détails à vous donner.

[Français]

Le vice-président (Sébastien Lemire): Merci beaucoup.

Monsieur Jurgutis et monsieur Del Bianco, je vous remercie de votre présence très éclairante aujourd'hui.

Je remercie également les interprètes et l'équipe technique.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour cinq minutes environ, avant de poursuivre à huis clos. Les gens qui sont en ligne vont recevoir un nouveau lien, et nous allons pouvoir compléter l'étude sur le prix de référence du bœuf et du porc.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>